

Circuit d'une 1^{ère} demande ou renouvellement d' AJPP demandée par la famille

POLE MEDECIN

POLE CAF

POLE CPAM

POLE EMPLOYEUR

La famille se rapproche du médecin spécialiste qui évalue la nécessité de la présence soutenue d'un parent auprès de l'enfant et remplit le certificat

Le salarié demande un congé de présence parentale par LR/AR 15 jours avant le début du congé + copie du certificat médical transmis à la CAF. Même procédure en cas de prolongation du congé au-delà de la durée prévue dans le certificat médical.

FAMILLE

Saisine de la demande administrative AJPP et transmission du dossier sous pli au service médical

CAF

Etude du certificat médical :
Si avis favorable le service médical dispose de 2 mois pour donner une réponse à la CAF.

-Si refus, la CAF a 3 mois pour le notifier à la famille
-Si accord, la CAF enregistre chaque mois le nombre de jours pris au titre du CPP

CPAM

FAMILLE

La famille doit transmettre une attestation mensuelle complétée précisant le nombre de jours de congé pris dans le mois

CAF

FAMILLE

Chaque fois que le salarié souhaite prendre un ou plusieurs jours de congé, il doit en informer son employeur au moins 48 heures à l'avance.